

N°18-09-101

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de V. CHARLEMAGNE), Président, suite à la convocation en date du 14 septembre 2018.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. (reçoit pouvoir de P. POULAIN) ; DE JONGHE N. ; FOURNIER A. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de G.A. FRANQUE) ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de J.C. COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; D. EVRARD ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POULAIN P. (donne pouvoir à H. CARVALHO) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs DUWAT A. ; FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à A. FOURNIER) ; CHARLEMAGNE V. (donne pouvoir à C. LEROY) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; TELLIER C.

Absents :

Messieurs MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; GALLET J.M.

Monsieur Jean-Luc HOCHART est élu secrétaire.

**OBJET : SIGNATURE ELECTRONIQUE POUR LA DEMATERIALISATION DES MANDATS
ET DES TITRES**

Rapporteur : Christian LEROY

Le protocole d'échange standard d'Hélios version 2 (PES V2) est la solution de dématérialisation complète des flux comptables. Le PES V2 remplace depuis le 1^{er} janvier 2015 les divers protocoles de transmission. Ainsi, le protocole PES V2 permet la dématérialisation des mandats, des titres, des pièces comptables ainsi que la signature électronique des pièces.

A ce titre, il est proposé de désigner qui seront habilités à utiliser la signature électronique, pour les différents budgets de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,
DECIDE que Christian LEROY, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, sera habilité à la signature électronique des pièces,

DECIDE que Jacques BACQUET, 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, sera habilité à la signature électronique des pièces, en cas d'absence du Président.

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres opte pour la signature électronique "accès gratuit" de la DGFIP.

Pour extrait conforme.
Le Président,

